

Site de la Chantrerie – 101, Route de Gachet - CS 50707 - 44307 NANTES CEDEX 03  
 Téléphone : **02 40 68 77 66** – Email : [contact.laboniris@oniris-nantes.fr](mailto:contact.laboniris@oniris-nantes.fr) - Site web : <http://www.oniris-nantes.fr>



## HYPOVITAMINOSE B12 (Chien, Chat) PROPOSITIONS DE TRAITEMENT

### ●INTERET DU TRAITEMENT

Une baisse de la cobalaminémie peut être due soit à une mauvaise absorption chronique de la vitamine B12 secondaire à une affection **pancréatique**, mais aussi **gastrique** ou **iléale** (dont tumeurs et MICI), soit à une hyperconsommation lors de **dysbiose intestinale**.

Dans tous les cas, cela signe une carence en vitamine B12, dont le rôle est majeur sur la croissance et le développement de toutes les cellules de l'organisme, dont les entérocytes : un **cercle vicieux** se met en place et aggrave tout trouble digestif, provoque une diminution de l'absorption intestinale et entraîne des conséquences générales graves sur tout l'organisme. Il est donc **toujours intéressant de traiter une hypovitaminose B12 quelle qu'en soit la cause**.

### ●PROTOCOLE

●L'administration **per os** de la vitamine B12 est **inefficace en cas de lésions** pancréatiques ou intestinales **graves**. Il est donc recommandé de préférer **systématiquement la voie parentérale** (car on ne peut pas toujours préjuger de la sévérité des lésions). Si ce mode d'administration s'avère difficile dans certains cas, il faudra quand même privilégier la voie parentérale en début de traitement et utiliser la voie per os en relais dans un délai inférieur à 3 semaines. (*Par exemple VITAMINE B12 DELAGRANGE 1000µg/ampoule de 2mL soit 0,25mL/jour/animal pendant 10 à 20 jours ou VITAMINE B12 GERDA 250µg/cp soit ½ cp/jour/animal pendant 10 à 20 jours*)

●**Compte tenu de la dose à administrer en IM**, il est important de choisir une spécialité dont la concentration en B12 permet l'injection d'un petit volume. Actuellement il n'existe plus de spécialité vétérinaire. La spécialité humaine la plus concentrée, permettant l'administration en IM d'un petit volume est :

►**VITAMINE B12 LAVOISIER NDH solution 1mg/mL (Boîte de 10 ampoules)**

►**DOSE** : 100 µg/kg par voie intra-musculaire, une administration unique mensuelle.  
 (soit 1 ampoule/10kg pour la spécialité précisée ci-dessus)

Si la vitaminémie B12 n'est pas normalisée au bout d'un mois (350 à 850 ng/L chez le chien, 400 à 1000 ng/L chez le chat), il faut renouveler l'administration à la même dose.

En cas de maladie chronique sévère (MICI, lymphome, insuffisance pancréatique exocrine) il est possible de traiter 1 à 2 fois par mois selon la gravité de la maladie et l'intensité de l'hypovitaminose.